

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 26 janvier 2023

Délibération n°20230126_04

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 46

Suppléants : 1

Pouvoirs : 7

= VOTANTS : 54

- dont « pour » : 54

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Mise en place d’une déphosphatation et création d’une nouvelle filière boues – Station d’épuration de ST AMANT-DE-BOIXE

Le jeudi 26 Janvier 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 20 janvier 2023, s’est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de FOUQUEURE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – GUYON Jean-Guy – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - NAFFRICHOUX Marc - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – BOUCHET Éric LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SYLVESTRE Thierry suppléant de LAVERGNE Didier

Pouvoirs :

1-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

2-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

3-CHABAUTY James pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

4-ROULAUD Jean-Jacques pouvoir à BORDES Jean-Jacques

5-TEILLET Anne pouvoir à CROIZARD Christian

6-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

7-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe

Absents : CHAMPALOUX Didier – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - PINEAU Francine – MUGNIER Pierre-Hermann - JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien – BOURABIER Jacques – POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Mise en place d’une déphosphatation et création d’une nouvelle filière boues – Station d’épuration de ST AMANT-DE-BOIXE

Vu les courriers de la DDT (2019 – 2020 – 2021) concernant la mise en conformité de la station d’épuration de Montignac-Charente ;

Vu l’avis de la commission assainissement du 8 décembre 2022 ;

Vu la délibération n°20221215_08 du 15 décembre 2022, concernant la hiérarchisation des projets d’assainissement collectif : création et réhabilitation ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l’assainissement expose qu’un groupe de travail composé essentiellement de l’Agence de l’Eau Adour-Garonne et de la DDT 16 a déterminé les pressions domestiques sur les milieux récepteurs. Le Javard, cours d’eau qui passe à Saint-Amant-de-Boixe et Montignac-Charente avant de rejoindre la Charente, a des débits d’étiage très faibles voire nuls. Le rejet de la station d’épuration de Saint-Amant-de-Boixe dans le Javard est problématique. Il existe une pression domestique non négligeable de la station d’épuration précitée sur le Javard.

Monsieur le Vice-Président en charge de l’assainissement expose qu’il est demandé par les services de l’état afin de mettre en place une déphosphatation pour traiter le phosphore et ainsi limiter l’impact des pressions domestiques sur le Javard.

Le fait de traiter le phosphore engendre une augmentation de la production de boues sur les stations d’épuration. La filière boues liquide de la station d’épuration de Saint-Amant-de-Boixe est déjà sous dimensionnée, elle ne pourra pas absorber une quantité de boues plus importante. En parallèle de la déphosphatation, il faudra donc créer une nouvelle filière boues, qui sera probablement par filtres plantés de roseaux.

A ce stade, l’enveloppe financière à prévoir est de 250 000 € HT, avec des subventions possibles à hauteur de 80 % de l’Agence de l’Eau Adour-Garonne et du Département de la Charente.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la problématique des boues COVID est très impactante sur le budget de fonctionnement du Service Public d’Assainissement Collectif, et que les filtres plantés de roseaux laisseront plus de souplesse car les curages ne commenceront pas avant quelques années.

Monsieur le Vice-Président rappelle également que la Communauté de Communes a lancé un marché de maîtrise d’œuvre à bons de commande. Ainsi pour lancer cette opération, il convient de valider un bon de commande avec le candidat qui sera retenu.

Après en avoir délibéré, l’assemblée plénière, à l’unanimité, décide :

- **D’APPROUVER le lancement des études et des travaux pour la déphosphatation et la mise en place d’une nouvelle filière boues sur la station d’épuration de Saint-Amant-de-Boixe ;**
- **D’AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents en découlant ;**
- **D’AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions et à signer les documents relatifs aux demandes de subventions auprès du Département de la Charente et de l’Agence de l’Eau Adour-Garonne ;**
- **D’INSCRIRE les crédits budgétaires nécessaires aux études et aux travaux précités, au titre du budget 2023.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**

